

ACCUEIL D'APPRENTIS HANDICAPES

Une convention entre l'Etat, le Conseil Régional du Limousin et l'AGEFIPH Limousin a été signée en 2007 afin de développer la formation des personnes handicapées et leur permettre de mieux s'insérer dans le monde professionnel.

(AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées)

Le CFA SUP s'est engagé dans le dispositif en nommant dans chaque section d'apprentissage un référent « travailleurs handicapés » qui est une personne ressource qui a en charge :

- l'accueil des personnes handicapées à l'entrée en formation
- la coordination de la mise en œuvre du parcours de formation au sein de l'organisme
- la mise en œuvre du partenariat en amont et aval de la formation.

Le référent doit suivre une formation portée par Prisme Limousin dans le cadre de la professionnalisation des acteurs comprenant 2 modules sur le handicap :

- approche du handicap et connaissance des dispositifs (3 jours)
- handicap psychique et insertion professionnelle (2 jours).

L'objectif recherché est d'intégrer davantage d'apprentis handicapés au sein des formations en apprentissage dans l'enseignement supérieur.